

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 06 juillet 2023

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 06 juillet 2023, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 30 juin 2023.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAU, Mme Christelle PLANCHENAU, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Christine COMMERE, M. Jonathan LEBOURDAIS, M. Fernand LUET, Mme Pascale MARAQUIN, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : M. Lionel BEAUFORT (donne pouvoir à Mme Sylvie VILFEU), M. Benjamin GAUTIER (donne pouvoir à Mme Nathalie FORET-VETTIER).

Absente : Mme Karine COLLET

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VILFEU.

Nbre de membres : 13
Présents : 10
Absent(es) excusé(es) : 2
Absent : 1
Pouvoir(s) : 2
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Situation dossiers subventionnables ;
- Ajustement indemnisation Conseillers délégués ;
- Création d'un poste d'Adjoint d'animation à 35 heures ;
- Questions diverses citoyenneté.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Journal communal ;
- Réunion Téléthon du 8 juin 2023 ;
- Quizz « terre de jeux 2024 » le 22 juin 2023 ;
- Rencontre avec les bénévoles de la Bibliothèque le 24 juin 2023.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Petite Enfance : résultat des entretiens du RPE ;
- Enfance - Jeunesse : conseil d'école le 20 juin 2023 ;
- Tarification ALSH, jeunes et restaurant scolaire 2023/2024 ;
- Mouvement du personnel : point de situation.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Commission sécurité routière du 23 juin et visite Chemazé le 27 juin 2023 ;
- Point sur lotissement du Coudray du 23 juin 2023 ;
- Salle des Loisirs : résultat appel d'Offres ;
- Début des travaux de voirie ;
- Adressage

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

- Dossier SDAC ;
-

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 avril 2023

Le Compte rendu est approuvé sans observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis
06/07/2023	Habitation	2 rue des Vallées	AD 015 et 0156	1092 m2	Renonciation

Devis acceptés :

✓ Devis FERRON : 512,40 € pour une batterie DAE.

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Situation dossiers subventionnables

Les dossiers sont en cours d'étude. A ce jour, seul un accord DETR pour la rénovation énergétique du Restaurant Scolaire a été validé d'un montant de 27 781,77 €.

Des renseignements sur l'état d'avancement des demandes de subventions ont été pris auprès du Département et de la Région. Réponse au second semestre...

Ajustement indemnisation Conseillers délégués

Il a été proposé de réévaluer l'indemnité, avec effet au 1^{er} juillet 2023, de Mme Nathalie BOIZARD, Conseillère déléguée aux finances, en associant au montant déjà perçu le montant précédemment attribué à M. Pascal POIRIER, Conseiller délégué près du second Adjoint.

Les indemnités du Maire, des Adjointes et autres Conseillers délégués restent inchangées. Cette évolution est prévue dans le budget communal et réalisable sans modification du montant global annuel alloué et voté à l'unanimité en avril 2023.

↳ Proposition pour la conseillère déléguée aux finances : 279,77 € mensuel actuellement (avec la revalorisation du point d'indice de juillet 2022), à laquelle s'ajoutent 207,31 € soit 487,08 € brut.

Le Conseil Municipal **ACCÉPTE** l'évolution proposée qui prendra effet au 1^{er} juillet 2023 soit 12,10 % de l'indice brut majoré 1027.

DCM 067/JUIL/2023

Création d'un poste d'Adjoint d'animation à 35 heures

Suite aux 2 demandes de mise en disponibilité ainsi qu'à la fin de contrat de Mme Patricia HEULOT, il a été proposé à tous les agents, actuellement en poste, à temps non-complet d'augmenter leur temps de travail (à compter du 1^{er} juillet 2023). Mme Malika SAIDOUN a accepté de réévaluer son poste à 35 heures au lieu de 31 heures actuellement. L'emploi de Mme HEULOT ne sera pas remplacé.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de créer un poste d'Adjoint d'animation à temps complet de 35,00 h et de supprimer le poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 31,00 h.

DCM 068/JUIL/2023

Créances éteintes

Il est proposé de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant les créances éteintes à mandater avant le 30 juillet 2023.

La Trésorerie n'a pu procéder au recouvrement de 8 créances dont le montant global s'élève à 601,22 €, chacune de ces créances étant déclarées en surendettement par une décision de justice. Elles sont à mandater au c/6542 – créances éteintes.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le mandatement de créances admises en non-valeur au compte 6541 pour un montant de 601,22 €.

DCM 069/JUIL/2023

Questions diverses

↳ Arrêté « déjection canine » :

Les déjections canines sont autorisées uniquement dans les caniveaux, sauf dans les parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. Ils sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux publics pour enfants. Le tout par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est donc tenu de ramasser immédiatement les déjections canines situées sur le domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, l'infraction est passible d'une contravention identique à celle en cas de divagation. Celle-ci s'élève à 30,00 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** le principe de sanctionner par une contravention de 30,00 € tout propriétaire de chien qui ne ramasse pas immédiatement les déjections de son animal sur le domaine public communal.

DCM 070/JUIL/2023

☞ Récupération trop perçu indemnisation élu :

Lorsque M. Pascal POIRIER a présenté sa démission de Conseiller Municipal - délégué à l'aménagement et urbanisme, travaux services techniques, protection de l'environnement entretien et embellissement communal – les salaires et indemnités d'élus étaient générés et transmis à la Trésorerie pour le mois complet. Il y a lieu de demander le remboursement du trop-perçu, soit les 2/5^{ème} du mois d'avril.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le fait de demander à M. Pascal POIRIER, le remboursement du trop-perçu des indemnités d'avril soit 82,93 € brut.

DCM 071/JUIL/2023

☞ Pot de fin d'année scolaire le vendredi 07 juillet 2023 de 18 h 30 à 19 h 30 : personnel communal et élus conviés :

Comme l'année dernière, élus et agents sont conviés à un pot de fin d'année scolaire. Ce sera l'occasion de remercier les 2 agents titulaires, qui ont choisi de se mettre en disponibilité afin de s'orienter vers un autre avenir pour un an, pour leur travail fourni auprès des enfants et de la municipalité.

☞ Réunion Petit Déjeuner de rentrée scolaire le vendredi 1^{er} septembre 2023 :

Le 1^{er} septembre 2023, une réunion « Petit Déjeuner » aura lieu avec les élus et agents puis avec les enseignants et ATSEM des 2 écoles et les bénévoles de la Bibliothèque.

3 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Journal communal

La distribution du Petit Montignéen n°4 de juillet 2023 dans les boîtes aux lettres de la commune s'effectuera entre le 07 et le 11 juillet 2023 (bourg et campagne).

Réunion Téléthon du 8 juin 2023

La commune d'Ahuillé sera village flash le 8 décembre 2023 (8 jour près le marché de Noël de Montigné cette année). Les élus et les bénévoles sont conviés à une réunion intercommunale le 28 septembre 2023 à 20 h 00 à Ahuillé.

Il a été organisé une réunion sur Montigné le 8 juin 2023 afin de réfléchir entre montignéens, élus et bénévoles sur le programme de Montigné qui pourra être annoncé lors de la réunion intercommunale.

Il est encore possible de faire des propositions d'actions au profit du Téléthon pour les personnes qui ont des idées.

Le défi « soupe », s'il n'est pas repris par Ahuillé lors du Téléthon, pourra être réalisé le jour du marché de Noël.

Quizz « terre de jeux 2024 » le 22 juin 2023

Les 157 municipalités du département labellisées Terre de Jeux 2024 ont été conviées le 22 juin 2023 à une soirée Quizz organisée par le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif). Seulement 12 communes étaient représentées. Ce fût une animation très intéressante.

C'était pour le groupe présent, représentant Montigné-le-Brillant, l'occasion de tester le Quizz qui sera proposé lors du Forum des Associations à Montigné le 02 septembre 2023. Une tente spéciale pour cette occasion a été réservée. Un animateur du CDOS ou, à défaut, un élu sera délégué pour animer le Quizz.

Rencontre avec les bénévoles de la Bibliothèque le 24 juin 2023

Suite à la décision prise en Conseil Municipal lors du vote du budget de réduire le montant alloué à la bibliothèque pour l'achat des livres et de maintenir la somme demandée pour le fonctionnement de la bibliothèque, les bénévoles de la bibliothèque ont sollicité une rencontre en Mairie pour justifier cette baisse.

L'échange a eu lieu le 24 juin 2023. La municipalité n'a en aucun cas voulu sanctionner le bénévolat des membres de la bibliothèque, qui est perçu comme actif et apprécié sur la commune. Le vote du budget a contraint la municipalité à réduire les dépenses sur tous les secteurs confondus. Les conseillers ont considéré qu'il était possible de réduire la part attribuée à l'achat des livres du fait du [Réseau la Bib](#) mis en place par Laval Agglo et qui permet un échange de livres entre les 29 bibliothèques de Laval Agglo. L'ajustement effectué lors du Conseil Municipal du 06 avril 2023 n'a pas permis aux élus d'aviser en amont la responsable de la bibliothèque.

Il s'avère que pour les bénévoles de la bibliothèque, une réduction sur les frais de fonctionnement (travaux qui ne seront pas effectués cette année) aurait été préférable, plutôt que sur les frais d'achat de livres qui leur permettaient d'offrir un service de nouveautés littéraires pour les lecteurs.

Ainsi, il est demandé à la municipalité de revoir l'attribution d'un montant de 750,00 € de certains frais de fonctionnement afin de permettre l'achat de livres supplémentaires (500,00 € pour des montants supports pour les bacs à album, 100,00 € pour la fabrication de bacs à album par un bénévole et les 150,00 € pour l'achat de mousse afin de restaurer les poufs et chauffeuses de la bibliothèque).

Le Conseil Municipal, **ACCEPTE** à 9 voix pour, 2 contre et 1 abstention, d'attribuer le montant de 750,00 € à l'achat des livres en déduction des frais de fonctionnement initialement prévus.

DCM 072/JUIL/2023

Avec le budget initialement voté de 2 000,00 € + les 750,00 € nouvellement accordés, la bibliothèque de Montigné aura un budget total de 2 750,00 € pour l'achat de livres en 2023 ce qui revient à 2,00 € par habitant.

4 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Petite Enfance : résultat des entretiens du RPE

Suite à la nouvelle annonce de recrutement, deux nouveaux candidats ont été reçus (1 homme et 1 femme) avec deux profils complètement différents (responsable adjoint d'une structure petite enfance et animatrice auprès de personne en situation de handicap). Les négociations sont en cours entre les 3 communes.

Enfance – Jeunesse : conseil d'école le 20 juin 2023

↳ Effectifs : 114 et répartition des classes :

114 enfants sont inscrits pour la rentrée de septembre 2023. Ils sont répartis dans les niveaux suivants :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
13	18	12	14	17	13	12	15

↳ Projet d'école autour du développement durable :

Le projet d'école 2023-2027 se décompose en 2 axes :

↳ Le 1^{er} serait de pérenniser un environnement propice au bien-être de tous les élèves par 2 actions :

- développer la coopération,
- reconnaître les besoins de chacun.

↳ Le 2^{ème} serait d'engager l'école dans une démarche de développement durable en s'appuyant sur la méthodologie participative de Éco-École.

Une demande d'investissement pour des équipements pédagogiques a été sollicité ce mois-ci. Le budget étant voté en avril 2023, celle-ci ne pourra être satisfaite qu'en 2024.

↳ Ménage, des bâtiments, affecté uniquement à la société AMIDOU :

Suite aux nouvelles organisations du temps de travail des agents périscolaires, il a été décidé de confier le ménage des bâtiments uniquement à la société AMIDOU (sauf pour les classes de maternelles).

↳ Travaux en réflexion :

Le projet de travaux d'agrandissement ou de réaménagement de l'école étudié par le CAUE n'a pas abouti. Les architectes travaillent de nouveau sur les plans en fonction des demandes émises en mars 2023 par l'équipe pédagogique. Une ébauche devrait être donnée en septembre 2023.

Tarification ALSH, jeunes et restaurant scolaire 2023/2024

✚ Périscolaire et extrascolaire (3/11 ans)

Rappel 2022-2023 : augmentation de +2% sur l'ensemble des tarifs hormis les suppléments en cas de sorties ou d'intervenants extérieurs

	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
Accueil matin/soir :						
Matin -1h00	1,00 €	0,25 €	1,06 €	0,27 €	1,11 €	0,28 €
Matin +1h00	1,49 €	0,37 €	1,58 €	0,40 €	1,66 €	0,42 €
Soir -1h30	1,49 €	0,37 €	1,58 €	0,40 €	1,66 €	0,42 €
Soir + 1h30	2,00 €	0,50 €	2,11€	0,53 €	2,21 €	0,55 €
Accueil de loisirs Mercredis + vacances :						
Journée	8,77 €	2,19 €	9,25 €	2,31 €	9,61 €	2,40 €
Demi-journée	4,93 €	1,23 €	5,25 €	1,31 €	5,48 €	1,37 €
Supplément petite sortie (piscine, cinéma, ...)	+ 4,00 €	-	+ 4,50 €	-	+ 5,00 €	-
Supplément grande sortie (parc de loisirs, zoo, ...)	+ 8,00 €	-	+ 8,50 €	-	+ 9,00 €	-
Supplément intervenant	+ 4,00 €		+ 4,50 €		+ 5,00 €	

Majoration de 25 % :

- pour toute inscription de moins de 48 h 00,
- et en cas d'absence injustifiée.

Proposition 2023-2024 :

- ↳ Augmentation de + 3% sur l'ensemble des tarifs,
- ↳ Arrondi au 0,50 cts supérieur pour les majorations,
- ↳ Augmentation de 50 cts en cas de sorties où d'interventions extérieurs (le coût des transports ayant fortement augmenté),
- ↳ D'afficher le tarif majoré plutôt que le coût de la majoration.

	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
Accueil matin/soir :						
Matin -1h00	1,03 €	1,25 €	1,09 €	1,36 €	1,14 €	1,43 €
Matin +1h00	1,53 €	1,91 €	1,63 €	2,03 €	1,70 €	2,13 €
Soir -1h30	1,53 €	1,91 €	1,63 €	2,03 €	1,70 €	2,13 €
Soir + 1h30	2,06 €	2,49 €	2,17€	2,65 €	2,28 €	2,85 €

Accueil de loisirs						
Mercredis + vacances :						
Journée	9,03 €	11,28 €	9,53 €	11,91 €	9,90 €	12,38 €
Demi-journée	5,07 €	6,34 €	5,40 €	6,75 €	5,64 €	7,05 €
Forfait semaine (prix de 4,5 jours)	41,19 €	51,49 €		53,09 €	45,25 €	56,55 €
Supplément petite sortie (piscine, cinéma, ...)	+ 4,50 €	-	+ 5,00 €	-	+ 5,50 €	-
Supplément grande sortie (parc de loisirs, zoo, ...)	+ 8,50 €		+ 9,00 €		+ 9,50 €	
Supplément intervenant	+ 4,50 €		+ 5,00 €		+ 5,50 €	

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** le maintien des majorations de 25 % en cas de retard et absence injustifié et **VOTE** l'augmentation de 3 % sur l'ensemble des tarifs ALSH pour 2023/2024.

DCM 073/JUIL/2023

Repas – Restauration collective de Cossé le vivien

Rappel année scolaire 2022-2023

REPAS	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
PS (nés en 2018/2019)	4,10 €	1,02 €	4,25 €	1,06 €	4,52 €	1,13 €
MS au CM2	4,54 €	1,14 €	4,73 €	1,18 €	5,00 €	1,25 €

Impact pour les familles avec la hausse de 3%

Ex : pour un enfant en primaire – Quotient familial en tranche 2 et 144 repas annuels

4,73 € x 144 = 681,12 € pour l'année – 660,00 € en 2021. Le passage de 2% à 3% impact les familles de 21,12 € pour l'année.

Proposition année scolaire 2023-2024 :

Appel d'offre 2023-2024 pour 20 000 repas annuels – un seul prestataire a répondu au marché : la cuisine centrale de Cossé le vivien.

Dans ce marché une hausse de 5% du prix du repas nous était signalée pour compenser la hausse des prix des denrées et du carburant.

La commission Enfance-Jeunesse propose d'impacter la hausse de façon équilibrée entre la mairie et les familles soit 1% de plus pour les familles et 1% pour la Mairie soit une augmentation des tarifs non pas de 3% comme l'an passé mais de 4% et revoir les tarifs en janvier comme évoqué lors des réunions budgétaires. Où passer l'ensemble des tarifs avec une augmentation de 5% soit 2% supplémentaire dès septembre 2023.

Proposition Année scolaire 2023-2024 avec 4% d'augmentation

REPAS	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
PS (nés en 2019/2020)	4.26 €	5.33 €	4.42 €	5.52 €	4.70 €	5.73 €
MS au CM2	4.72 €	5.9€	4.91€	6.15 €	5.20 €	6.50 €

Impact pour les familles avec la hausse de 4%

Ex : pour un enfant en primaire – Quotient familial en tranche 2 et 144 repas annuels
 4,91 € x 144 jours d'école = 707,00 € pour l'année – 681,12 € en 2022. Le passage de 3% à 4% impact les familles de 26,00 € pour l'année.

Proposition Année scolaire 2023-2024 avec 5% d'augmentation

REPAS	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
PS (nés en 2019/2020)	4.30 €	5.38 €	4.46 €	5.58 €	4.75 €	5.93 €
MS au CM2	4.77 €	5.96€	4.97€	6.21 €	5.25 €	6.56 €

Impact pour les familles avec la hausse de 5%

Ex : pour un enfant en primaire – Quotient familial en tranche 2 et 144 repas annuels
 4,97 € x 144 jours d'école = 715,98 € pour l'année – 681,12 € en 2022. Le passage de 3% à 5% impact les familles de 35,00 € pour l'année.

Le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité l'augmentation de 5 %.

DCM 074/JUIL/2023

Malgré cette hausse qui intègre la hausse de 5 % de la municipalité de Cossé-le-Vivien, la commune prend toujours en charge 2/3 du coût du service. Les familles en absorbent 1/3.

Le Restaurant scolaire de Cossé-le-Vivien a obtenu une satisfaction générale des 8 communes qui adhèrent au service des repas : produits frais, de proximité, bio, qualité de la prestation... Ce fonctionnement de proximité a permis de limiter les hausses de tarifs relatives au carburant. Les agriculteurs locaux ont eux-mêmes limité leurs marges sans impacter la qualité de leurs produits. Il est à rappeler que la croissance des tarifs sur cette nature de service est de l'ordre de 7 à 10 % sur les collectivités.

Service jeunesse (10/16 ans)

Une cotisation annuelle est proposée dès la première inscription au tarif unique de 15,00 €/an (au lieu de 12,00 € l'année précédente) permettant l'accès aux activités du mercredi et celles du vendredi soir gratuitement.

Comme pour l'année précédente, les tarifs des activités pendant les vacances scolaires seront facturés :

- ↳ Au 2/3 des frais de fonctionnement (hors frais de personnels et bâtiments).
- ↳ Une majoration par « grosses » activités et pour les camps sera demandée aux familles hors communes.
- ↳ Le quotient familial sera pris en compte pour les facturations aux familles avec une dégressivité de 5 à 10% (par rapport au tarif le plus élevé indiqué sur la plaquette).

Le Conseil Municipal **VOTE** le tarif unique de 15,00 € de la cotisation annuelle à l'inscription.

DCM 075/JUIL/2023

Rémunération des animateurs vacataires

Il est proposé d'augmenter de 1,00 € le forfait journalier :

	Journée prépa	2020	2021	2022	2023	2024
Par jour	Nbre de jours maxi suppl. rémunérés pour préparation (PV et été)	Salaire brut forfaitaire journalier (congés payés inclus)				
Animateur BAFA	1 jour par semaine de vacances	69,00 €	69,00 €	70,00 €	71,00 €	72,00 €
Animateur stagiaire BAFA	1 jour par semaine de vacances	62,00 €	62,00 €	63,00 €	64,00 €	65,00 €
Animateur de + de 18 ans non diplômé	1 jour par semaine de vacances	53,00 €	53,00 €	54,00 €	55,00 €	56,00 €
Supplément accueil matin	/	12,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €
Indemnité de nuit	/	15,00 €	15,00 €	16,00 €	17,00 €	18,00 €

Le Conseil Municipal **VOTE** les tarifs du forfait journalier des animateurs vacataires pour 2024 tel que défini ci-dessus.

DCM 076/JUIL/2023

Rémunération des agents municipaux en camp ou en voyage scolaire (2024)

Il n'y a pas eu de revalorisation depuis 2018 des indemnités de nuit pour les agents municipaux qui accompagnent les enfants en camp. Il est proposé d'augmenter le tarif de la nuitée de 20,00 à 25,00 €

	2023	2024
Nombre d'heures pour une journée	14 h 00	14 h 00
Indemnité de nuit	20,00 €	25,00 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** l'augmentation de l'indemnité de nuit à 25,00 €.

DCM 077/JUIL/2023

Mouvement du personnel : point de situation

↳ Appels à candidature pour le remplacement de Mélody GUEDON et Anne-Sophie LEGOURD mises en disponibilité :

A ce jour, 5 candidats ont postulé pour les postes proposés.

Pour appel la refonte des plannings liée aux départs de 3 agents a permis de proposer des temps de travail à 35 heures pour ces 2 nouveaux postes.

↳ **Reconduction de la mise en disponibilité de Françoise RICOU-MARGAS :**

Mme Françoise RICOU-MARGAS a demandé à renouveler d'un an sa mise en disponibilité.

5 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Commission sécurité routière du 23 juin 2023 et visite Chemazé le 27 juin 2023

Lors de la réunion du 23 juin 2023, 6 personnes étaient présentes : 3 élus et 3 bénévoles (2 se sont excusés). Il a été proposé de classer, par ordre de priorité d'exécution, les projets évoqués au cours des rencontres précédentes :

- 1) Suppression des stops dans le Bourg.
- 2) Mettre à approuver signalisation Bourg prévu en juillet 2022.
- 3) Mettre première partie du chemin du Coudray (du début du lotissement jusqu'à La Heulinière) en sens interdit circulation voie montante. Les travaux du chemin ont débuté. Malgré les restrictions à 30 km/h, les véhicules roulent, certainement, à + de 50 km/h voir à 70 km/h.
- 4) Chemin de la Roche et chemin du Coudray à 50 km/h pour les parties en campagne.
- 5) Mettre stop sur chemins communaux qui débouchent sur RD (3 voies communales : La Plaine, La Fellerie, route d'Astillé) : attendre autorisation du Département.
- 6) Piste cyclable de sortie Bourg au rond-point du Haut Chêne ou chaussidou (aménagement de la chaussée où les voitures occupent une unique voie centrale en temps normal, ou empiètent sur les pistes cyclables en cas de croisement).
- 7) Mettre tout le Bourg à 30km/h et priorité à droite + Port Sec, La Roche, La Boëte et La Jarriais. A étudier : les chemins avec plusieurs maisons (petit hameau de 5 maisons) aussi à 50 km/h et 30 km/h.
- 8) Impasse des Rosiers : comment sécuriser en enlevant le stop ? (ralentisseur, panneau « attention priorité à droite »), dans le Bourg sur Rue Principale 5 priorités à droite qui existent déjà.
- 9) Éclairage du rond-point du Haut Chêne + taille des haies.
- 10) Voie verte : mettre des bancs + Venage près du petit pont.
- 11) Piste cyclable : jonction Montigné – Laval – Saint Berthevin. Finaliser la piste au Port Sec et chemin du Pont au Chat, très peu ou pas de signalétique.
- 12) De l'entrée du Bourg en venant de Laval, prévoir comment rallier en piste cyclable la Voie Verte (Agrial), le long du Complexe Sportif, rue des Primevères et rue des Hortensias.

Les travaux pour le point 2 (mettre en place la signalisation Bourg validé en juillet 2022) vont être réalisés cet automne.

L'entretien du rond-Point du Haut Chêne et des abords est à la charge de la commune, par convention.

Le Conseil Municipal **VALIDE** toutes les propositions de la commission extra-municipale et **DECIDE** de programmer au second semestre 2023 :

↳ La mise en place de la « PRIORITÉ A DROITE » dans tout le bourg, avec suppression de tous les « STOP » existants et « LIMITATION DE VITESSE A 30 KM/H »

↳ La limitation de vitesse à 50 km/h dans les chemins communaux du Coudray et de la Roche, réduite à 30 km/h dans les zones d'habitat groupé, ainsi que dans les chemins communaux de la Jarriais et de la Plaine

↳ La mise en « SENS UNIQUE » de circulation d'une partie de Chemin communal du Coudray, à la sortie du lotissement jusqu'à l'entrée du chemin de la Heulinière (« SENS INTERDIT » de La Heulinière vers le lotissement)

↳ La mise en place d'un banc à l'entrée du chemin vert de Venage

DCM 078/JUIL/2023

Le Conseil Municipal **APPROUVE** également les autres dossiers mais ils seront soumis à des études complémentaires ou des accords du Conseil départemental, ou de Laval agglomération (intégration du dossier dans le plan pluriannuel de mise en place de pistes cyclables – voir § Laval-Agglomération) :

↳ La sécurisation de la sortie de l'Impasse des Rosiers.

↳ La limitation de vitesse à 30 km/h dans les zones d'habitat groupé (Port sec, Jarriais, chemin de la Plaine, autres hameaux de plus de 5 maisons), avec réduction de la vitesse à 50 km/h dans ces mêmes chemins communaux.

↳ La limitation de vitesse à 30 km/h à «La Boîte », sur la route départementale vers L'Huisserie.

↳ La mise en sécurité des intersections (avec « STOP » ou « CÉDEZ LE PASSAGE » de voies communales qui débouchent sur RD (La Plaine, La Fellerie, route d'Astillé) ainsi qu'une signalisation sur la RD de chemins de Randonnée aux sorties du Chemin du Tertre et de la Villatte.

↳ La mise en place d'un chaussidou sur la RD de la sortie du bourg jusqu'au Haut-Chêne.

↳ La matérialisation de la piste cyclable au Port Sec à la sortie de la voie verte et chemin du Pont au Chat (jonction Montigné – Laval – Saint Berthevin).

↳ La création d'une piste cyclable de l'entrée du Bourg en venant de Laval vers la Voie Verte (Agril), le long du Complexe Sportif, rue des Primevères et rue des Hortensias.

↳ La mise en place de bancs sur la voie verte départementale.

DCM 079/JUIL/2023

Point sur le lotissement du Coudray du 23 juin 2023

L'entreprise LEROY PAYSAGE a terminé ses travaux dans le lotissement du Coudray. Le montant du lot n°3 « espaces verts » s'élève à 27 180,22 € TTC.

Il reste quelques travaux à réaliser :

- ↳ passage piéton le long de la parcelle 34. Il sera réalisé à la fin de la construction,
- ↳ placette du Coudray 1 : zone de demi-tour en face de la parcelle 13.

Salle des Loisirs : résultat de l'appel d'Offres

L'appel d'Offres a été infructueux. Seulement 2 lots ont obtenu une réponse malgré 23 retraits de dossiers :

- 1 lot fructueux : lot isolation : 2 réponses ;
- 1 lot avec 1 réponse dont le prix est trop élevé : charpente.

Le choix de l'entreprise la mieux-disante pour le lot fructueux sera validé au prochain Conseil Municipal.

Un nouvel appel d'Offres va être effectué début septembre sans précision d'une nouvelle date de travaux. La salle des Loisirs pourra être utilisée au moins jusqu'au 20 novembre 2023.

Début des travaux de voirie (chemin du Coudray, trottoirs rue de Narbonne)

Les travaux prévus dans le cadre du groupement de commande voirie par INGERIF débiteront début de semaine 28 pour terminer fin juillet 2023.

Adressage

Suite à la reprise du dossier adressage de la commune par le cadastre, certains lieux-dits ou voies sont à créer, d'autres dont l'écriture est à modifier :

☞ Noms de lieux-dits ou de voie à créer :

HAMEAU	LIEU-DIT	ZONE
LA GRENAUDIÈRE	FLEUR DES VENTS	ARTISANALE DU HAUT CHÊNE
LE PETIT HAUT CHÊNE	HARAS DE LA GOUSSERIE	
LA JARRIÈRE	LA CHARMILLE	
LA MARANDAIS	LA PETITE VILLÉE	
DE VENAGE		
LE GRAND VAURAIMBAULT		

☞ Noms de lieux-dits dont l'écriture est à modifier :

NOM ACTUEL	NOM PROPOSÉ
LA BARRE	BARRÉ
LA BRÉHENIÈRE	LA BRÉHINIÈRE
LA HOCDERIE	LA HOCDAIRIE
BLOSSE	LES BLOSSES

Le Conseil Municipal **VALIDE** les créations et modifications des noms de lieux-dits telles que présentées ci-dessus.

DCM 080/JUIL/2023

Questions diverses

↳ Rénovation église :

Lorsque l'entreprise GREVET était venue sur les lieux pour chiffrer les travaux à effectuer, elle n'a pu constater l'état de la balustrade que par l'intérieur et avec le filet de protection installé. Depuis, l'échafaudage a été installé et le filet retiré. L'entreprise a constaté que celle-ci était beaucoup plus abimée que prévue. Il serait préférable de toute la refaire plutôt que de remplacer les parties initialement prévues. Le reste des pierres de la balustrade ne durerait pas dans le temps et de nouveaux travaux seraient à prévoir dans une vingtaine d'année.

La durée des travaux, dans le cas de la réfection totale de la balustrade, durerait 1 mois de plus, ce qui permettrait de mandater le complément d'investissement en 2024.

Un avenant au devis GREVET pour la réfection complète de la balustrade à neuf en remplacement de la restauration prévue initialement seulement sur une partie des pierres a été transmis d'un montant de 11 641,61 € HT soit 13 969,93 € TTC.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les explications, **VALIDE** l'avenant du devis GREVET pour un montant de 11 641,61 € HT soit 13 969,93 € TTC.

DCM 081/JUIL/2023

6 LAVAL AGGLO

Dossier SDAC

Laval Agglomération a adopté son schéma directeur d'aménagements cyclables (SDAC) en septembre 2019.

Une conférence des Territoires aura lieu le 19 septembre 2023 et traitera de 2 sujets.

Pour le deuxième, Laval Agglomération souhaite partager à l'échelle du territoire un état des lieux des actions réalisées sur les 5 défis de la feuille de route :

DÉFI 1 : ACCOMPAGNER LA RELANCE ÉCOMOMIQUE ET ENGAGER L'AGGLOMÉRATION DANS LES TRANSITIONS

Projet de Montigné-le-Brillant : aucun.

DÉFI 2 : PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION

❖ Développer les mobilités sur l'ensemble du territoire de l'agglomération ;

Projet de Montigné-le-Brillant : projet pluriannuel global (2023/2026) :

- De pistes cyclables et/ou piétonnes (bourg, liaisons vers quartiers en campagne et vers les 5 communes voisines (L'Huisserie, Laval, St Berthevin, Ahuillé et Nuillé-sur-Vivoin),
- Intégrant les 4 objectifs du SDAC de Laval Agglomération.

DÉFI 3 : RÉPONDRE COLLECTIVEMENT ET GLOBALEMENT AUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

❖ Mettre en place des actions de prévention des risques climatiques et des conséquences sur la santé ou le cadre de vie.

Projet de Montigné-le-Brillant :

- Développer les mobilités douces et les déplacements professionnels à vélo électrique (quelques Montignéens se rendent déjà au travail à Laval par la voie verte).

DÉFI 4 : OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ CONJUGUANT VALORISATION DES PATRIMOINES ET OFFRE DE SERVICES

- ❖ Définir un schéma de développement touristique pour les 6 années à venir.

Projet de Montigné-le-Brillant :

- Même projet y associant 2 circuits cyclo (Gravel) :
 - ✓ Le patrimoine local (Mines de Montigné et de L'Huisserie, futur circuit ? en étude),
 - ✓ La voie verte (lien touristique vers le Bois de L'Huisserie, Cossé-le-Vivien, Craon et Renazé),
- Amélioration de la sécurité routière pour les piétons et les cyclistes.

DÉFI 5 : DÉMOCRATISATION DE L'AGGLOMÉRATION

- ❖ Une agglomération qui agit pour et avec les forces vives et les citoyens en transparence ;

Projet de Montigné-le-Brillant :

- Projet étudié et suivi par une commission extra-municipale de 4 élus et 9 citoyens volontaires, mise en place dès 2020, initialement prévue pour la « sécurité routière »,
- Présentation prochaine à Laval Agglomération et au Département.

Récupérateur d'eau

Laval Agglomération a déployé un dispositif d'aide de 30,00 € aux habitants du territoire pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, d'au moins 300 litres, effectué dans un commerce du territoire. Cette aide mise en place entre le 1^{er} juillet et le 31 août, bénéficiera à 1000 foyers de l'agglomération lavalloise.

Réunion TUL

Laval Agglomération et TUL iront prochainement à la rencontre des habitants du territoire pour présenter le nouveau réseau. À compter du 4 septembre 2023, le réseau TUL évolue avec des amplitudes étendues, de nouveaux itinéraires et arrêts, des transports scolaires et à la demande repensés dans le but d'améliorer le service de mobilité (optimisation du temps de transport, meilleure desserte des entreprises et lieux de vie). Cela permettra à notre territoire de se doter de mobilités plus durables et plus accessibles.

Afin de présenter cette offre améliorée, Isabelle FOUGERAY, vice-présidente en charge des Transports et Isabelle EYMON, Conseillère déléguée aux mobilités douces seront accompagnées du délégataire RATP Dev en charge du service de transport. Ces réunions d'informations et d'échanges seront organisées dans plusieurs mairies de l'agglomération, en regroupant les communes par secteur, du 20 juin au 12 juillet 2023.

La prochaine réunion d'information préalable aura lieu le 12 juillet 2023 à 20 h 00 à L'Huisserie.

Ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours

Dans le cadre de la mise en place d'une collecte des ordures ménagères tous les 15 jours en janvier 2024, Laval Agglomération, afin de réaliser les circuits de collectes, demande à la municipalité de :

- ☞ Vérifier que l'ensemble des établissements (commerces, associations, immeubles, bornes de regroupement) sont listés dans un fichier Excel,
- ☞ Confirmer ou infirmer le choix de la collectivité de passer certains usagers en collecte toutes les deux semaines.

7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Remerciements

Un courrier de remerciements pour le versement d'une subvention a été adressé à la Municipalité.

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
07/07/2023	18 h 30		Pot de fin d'année scolaire – personnel communal et élus
03/08/2023	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 03 août 2023 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le 10 juillet 2023

Le Maire,